

Politique de lutte contre le racisme

Informations à l'intention des parents et des tuteurs

Le racisme affecte le bien-être de l'élève, sa participation à l'école et ses acquis d'apprentissage. Le racisme et les comportements racistes ne sont pas tolérés dans les écoles publiques de NSW.

Quel est l'objet de la politique ?

L' [Anti-Racism Policy](#) (la Politique de lutte contre le racisme) favorise le respect et l'harmonie dans l'environnement scolaire. Elle vise à assurer que les opportunités éducatives sont équitables pour tous les élèves, quelles que soient leur culture, langue ou appartenance religieuse. Cette politique :

- reconnaît l'impact du racisme sur les personnes aborigènes ;
- veille à ce que les écoles attendent beaucoup de tous les élèves et qu'aucun groupe particulier d'élèves ne soit empêché d'atteindre son plein potentiel en raison de son milieu culturel, religieux ou linguistique ;
- exige que tous les membres de la communauté scolaire réfléchissent à leurs propres comportements et s'assurent que leurs actes n'ont pas pour effet que d'autres personnes soient victimes de racisme ;
- exige que tout le personnel suive une formation afin de comprendre ses responsabilités en termes de prévention du racisme ;
- exige que chaque école dispose d'un agent de liaison formé à la lutte contre le racisme.

Qu'est-ce qu'un agent de liaison anti-racisme ?

Un agent de liaison anti-racisme (Anti-Racism Contact Officer (ARCO)) est un enseignant désigné par le directeur/la directrice qui aide à piloter l'éducation en matière de lutte contre le racisme à l'école. L'ARCO assiste le directeur ou la directrice en proposant :

- du soutien pour permettre au personnel de mieux comprendre l'impact du racisme sur les apprentissages et le bien-être des élèves ;
- des conseils aux élèves et au personnel sur la manière de réagir lorsqu'ils sont témoins d'incidents liés au racisme, ou en ou entendent parler ;
- des conseils sur les stratégies que l'école peut mettre en place pour remédier au racisme.

L'ARCO est formé pour conseiller parents, tuteurs, enseignants et élèves sur la procédure de résolution des [complaints](#) (plaintes) pour racisme. Sur demande, l'ARCO peut également agir comme [support person or advocate](#) (personne de soutien ou porte-parole) durant le processus de résolution des plaintes.



Que dois-je faire si mon enfant est victime de racisme à l'école ?

Si votre enfant est victime de racisme à l'école, vous devez l'encourager à le signaler à un enseignant ou à l'agent de liaison anti-racisme de l'école, ou vous pouvez le signaler pour le compte de votre enfant.

Comment déposer plainte pour racisme à l'école ?

Tout membre de la communauté scolaire, dont les parents, les tuteurs, le personnel et les élèves, peut [make a complaint](#) (déposer plainte) pour racisme. Les plaintes pour racisme peuvent être déposées auprès des directeurs et directrices d'école, des agents de liaison anti-racisme ou d'un membre du personnel. Les plaintes pour racisme sont traitées tel qu'indiqué dans la [School Community and Consumer Complaint Procedure](#) (Procédure de plainte de la communauté scolaire et des consommateurs).

Qu'en est-il du racisme en ligne ?

Le racisme en milieu scolaire qui se produit en ligne, par exemple lorsque des élèves se livrent à des actes racistes ciblant des élèves individuels ou des groupes culturels, doit être signalé à l'école comme ci-dessus. Pour obtenir des conseils sur la manière de rester en sécurité en ligne, consultez [Online safety](#) (Sécurité en ligne) sur eSafety Commissioner website (le site Web eSafety du Commissionnaire).

Où obtenir davantage d'informations ?

Pour en savoir plus, consultez [Anti-racism education](#) (Éducation en matière de lutte contre le racisme).

Assistance d'un interprète

Si vous avez besoin d'un interprète pour vous aider à contacter l'école ou prendre rendez-vous avec un membre du personnel, veuillez appeler le Service d'interprète par téléphone au 131 450 et demandez un interprète dans votre langue.

Indiquez au standardiste le numéro de téléphone de l'école. Il appellera l'école et demandera à un interprète de venir en ligne pour vous aider au cours de la conversation.

Si vous avez besoin d'un interprète pendant les réunions avec le personnel de l'école, demandez à l'école de l'organiser. L'école se procurera les services d'un interprète sur place, en ligne ou par téléphone, en fonction des disponibilités. Ces services d'interprétariat ne vous seront pas facturés.